

## SUJET

### INITIATIVE POUR LA CRÉATION RAPIDE DE LOGEMENTS

---

#### ENJEU

Quel est l'objectif de l'Initiative pour la création rapide de logements?

---

#### RÉPONSE

- **Alors que nous vivons encore les impacts de la pandémie de COVID 19, l'une des choses qui est devenu clair c'est que notre foyer est devenu un sanctuaire - un lieu de sécurité et de refuge. C'est pourquoi le gouvernement du Canada veille à ce que tous les Canadiens aient un chez-soi sûr et abordable.**
- **l'Initiative initiale de 1 milliard de dollars pour la création rapide de logement a dépassé sa cible établie et créé plus de 4 700 nouveaux logements dont 1 836 logements pour les Autochtones, d'un océan à l'autre.**
- **Le budget 2021 investit un montant supplémentaire de 1,5 milliard de dollars pour l'Initiative ce qui permettra d'ajouter un minimum de 4 500 nouvelles unités abordables.**
- **Au moins 25 % de ces nouveaux fonds seront consacrés à des projets de logement pour les femmes.**
- **Cette initiative, menée en parallèle avec la Stratégie nationale sur le logement (SNL), répond aux besoins urgents en matière de logement des Canadiens vulnérables en créant rapidement de nouveaux logements abordables.**

---

## CONTEXTE

Phase 1 : L'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) est un programme de 1 milliard de dollars aidera à répondre aux besoins urgents en matière de logement des Canadiens vulnérables, surtout dans le contexte de la COVID-19, grâce à la construction rapide de logements abordables.

L'Initiative a fourni des contributions en capital (après la signature d'une entente de financement avec la SCHL) dans deux volets distincts pour accélérer la production de logements abordables. L'ICRL :

- Aidera à créer jusqu'à 3 000 nouveaux logements abordables permanents (l'initiative dépassé sa cible initiale soutiendra désormais de plus de 4 700 logements).
- Financera la construction de logements modulaires, l'acquisition de terrains et la conversion ou la remise en état d'immeubles existants pour y aménager des logements abordables.
- Vise à engager tous les fonds avant le 31 mars 2021 et à veiller à ce que les logements soient disponibles dans un délai de 12 mois suivant la conclusion des ententes.

L'investissement initial de 1 G\$ est divisé en deux volets de financement égaux :

- Le volet des **grandes villes** de l'ICRL fournissait 500 millions de dollars en soutien immédiat à 15 des municipalités prédéterminées qui ont été désignées, en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM), parce qu'elles possédaient les taux les plus élevés de locataires ayant de graves besoins de logement et de personnes en situation d'itinérance.
- Dans le volet des **projets**, dont l'enveloppe était de 500 millions de dollars, les provinces, les territoires, les municipalités, les gouvernements et organisations autochtones et les organismes sans but lucratif pouvaient présenter une demande de financement avant le 31 décembre 2020. L'ICRL a suscité beaucoup d'intérêt, ce qui a entraîné un nombre élevé de demandes de qualité qui dépassait largement le financement disponible.

Phase 2 : Le budget 2021 investit un montant supplémentaire de 1,5 milliard de dollars pour l'ICRL afin de répondre aux besoins urgents des Canadiens vulnérables en leur fournissant un logement abordable adéquat sans tarder.

- Au moins 25% de ces fonds seront consacrés à des projets de logement pour les femmes.
- **500 millions de dollars** sera attribué au volet des villes et sera disponible à 30 municipalités prédéterminées.
- **1 milliard de dollars** sera affecté aux demandes admissibles non financées lors de la première phase.

Dans l'ensemble, ce nouveau financement permettra d'ajouter un minimum de 4500 nouvelles unités abordables à l'offre de logements du Canada.